

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR  
Code Postal 13320

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2023-61

Le Maire de la Commune de BOUC BEL AIR

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 9 mai 1984 créant un Comité Communal "Feux de Forêts" à BOUC BEL AIR et fixant la composition de ses membres,

Vu la délibération n°22.04.13 en date du 25 avril 2023 portant création de la Réserve Communale de Sécurité Civile de Bouc Bel Air.

Vu la liste des membres de l'arrêté n°2022-64 en date du 6 juillet 2022,

Vu le courriel de la « Réserve Communale de Sécurité Civile » en date du 16 septembre 2023, nous informant du décès d'un membre, Monsieur Christian TOURNE.

**OBJET :**  
**RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE**

**ARRETE**

**Article Premier :**

La composition de la Réserve Communale de Sécurité Civile de Bouc Bel Air, arrêtée le 6 juillet 2022, est modifiée comme suit :

Décès de Monsieur Christian TOURNE demeurant 336, avenue Pauline de Simiane 13320 BOUC BEL AIR.

**Article Deux :**

Il n'est rien changé aux autres dispositions de l'arrêté municipal du 6 juillet 2022.

**Article Trois :**

Le présent arrêté sera notifié :

- Au responsable de la « Réserve Communale de Sécurité Civile » de Bouc Bel Air,
- Ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet, d'Aix-en-Provence.

Fait à Bouc Bel Air le, 18 septembre 2023

Richard MALLIÉ

